



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 28278

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre de l'intérieur l'évolution de la délinquance de voie publique de septembre 1998 à ce jour sur les communes du Rhône suivantes : Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Charly et Vernaison.

Texte de la réponse

Evolution de la délinquance de voie publique du 1er septembre 1998 au 30 avril 1999 dans les communes du département du Rhône. Zone de police nationale (Voir tableau dans J.O. correspondant) Zone de gendarmerie nationale La brigade territoriale de Pierre-Bénite a une assiette territoriale qui s'étend sur 3 communes dont une seule, Irigny, est en zone gendarmerie nationale (ZGN). Les communes d'Oullins et Pierre-Bénite sont en zone police nationale (ZPN). Les brigades territoriales (BT) de Tassin-la-Demi-Lune, Brignais et Francheville sont de pleine compétence gendarmerie nationale. Elles exercent respectivement leur compétence sur les communes suivantes : BT Tassin-la-Demi-Lune : 2 communes, Charbonnières et Tassin-la-Demi-Lune ; BT Brignais : 4 communes, Brignais, Charly, Vernaison et Vourles ; BT Francheville : 3 communes, Craponne, Francheville et Saint-Genis-les-Ollier. (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28278

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2167

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5079